

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

<u>OBJET</u> :	<i>Droits de place - Tarifs 2016 :</i> <i>- Foires et Marchés</i> <i>- Commerces ambulants</i> <i>- Terrasses de cafés</i> <i>- Cirques</i>
-----------------------	--

N° 2015 / 10 / 08

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les avis de la commission Finances- Ressources Humaines du 12 octobre 2015 et de la commission Centre Ville- Commerce – Artisanat du 20 octobre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- *FIXE le tarif des droits de place de la Foire Saint-Laurent à 2,00 € le mètre linéaire,*
- *FIXE le tarif des droits de place des foires mensuelles et des marchés pour les passagers à 0,70 € le mètre linéaire,*
- *FIXE le tarif des droits de place des foires mensuelles et des marchés pour les abonnés à 0,40 € le mètre linéaire,*

.../...

- *FIXE un forfait de 5€/véhicule/jour (5h) pour les commerçants ambulants hors marché.*
- *FIXE le tarif annuel d'occupation du domaine public par des terrasses de cafés à 13,00 €/ m²,*
- *FIXE à 30,00 € par jour de représentation le tarif pour les cirques.*

Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-08-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015

Conseil municipal du 29 Octobre 2015
Délibération n° 2015 / 10 / 08